

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)**

- 04-5545 / 101657  
VV SA, 2800 Delémont  
Atelier d'étampage et presses automatiques  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
25 H, 34 F  
01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 04-5515 / 102107  
Losinger Construction SA, 1242 Satigny  
Interventions urgentes dans les zones exploitables de l'aéroport de Genève-Cointrin par: Losinger – Jacquet – Orlati SA  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
9 H  
02.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)**

- 04-5434 / 110086  
Altria ITSC Europe Sarl, 1020 Renens VD  
Centre de calcul informatique  
besoins spéciaux de consommation  
38 H, 2 F  
01.01.2005–31.12.2007 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

28 décembre 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail